

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} décembre 2017
TENUE A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H30

PRESENTS :

Mesdames, MOUREAU Erika et EUVRARD Françoise et Messieurs, Bertrand ROUFFIANGE, MICHAUD Henri, DRIVON Philippe, HAUSLER Ernest, CORPET John, DESBOIS Sylvain, SIMONET John, FEVRE Cédric et VILAIN Nicolas

EXCUSES : BARDET Marina, THIBAUD Pierre, PARADIS Laurent, CHALUMEAU Guillaume

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06-10-2017

Après relecture du compte rendu de la réunion du 06-10-2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme MOUREAU Ericka est désignée secrétaire de séance.

QUESTIONS A TRAITER :

Projet de délibération RIFSEEP pour le service administratif

RIFSEEP : Un nouveau régime indemnitaire rentre en application au 01/01/2017 en remplacement du régime actuel. Afin de pouvoir continuer à appliquer un régime indemnitaire au personnel communal, les conseillers acceptent à l'unanimité la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire pour le service administratif.

Délibération concernant les taux d'avancement de grade.

Afin que les agents de la collectivité puissent prétendre à un avancement de grade, Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité au taux d'avancement de grade de 100 % au sein de la collectivité.

Délibération concernant le devis COSOLUCE état civil

Avec le transfert du PACS aux collectivités, nous devons nous munir d'un logiciel d'état civil afin de pouvoir enregistrer les PACS en mairie. Après présentation du devis COSOLUCE d'un montant de 460.45 € HT (210.45 € pour le logiciel et 250 € pour les frais d'installation), le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis.

Délibération concernant l'admission de sommes en non-valeur

La trésorerie de St Germain du Bois nous adresse un dossier d'admission en non-valeur concernant des créances irrécouvrable de 2013 à 2015 d'un montant de 78.32 €. Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de ces créances.

Révision des tarifs de la Salle des Fêtes, du gîte et des chalets

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs de location du gîte de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location du gîte de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018 (à l'exception des contrats établis pour 2017 à la date de la présente délibération pour lesquels les tarifs 2015 s'appliquent).

Location week-end : 26 € par personne pour les 12 premières personnes et 15 € pour les personnes supplémentaires avec un minimum de 12 personnes. En cas de nuit supplémentaire : 13 €

Location à la semaine :

Juillet – Août : 16 € par nuit et par personne avec un minimum de 12 personnes

Autres périodes : 15 € par nuit et par personne avec un minimum de 12 personnes

Week-end prolongé : (Pâques - Ascension – Pentecôte - 1er Mai - 8 Mai - 11 Novembre - Noël - Nouvel an...) : 16 € par nuit et par personne avec un minimum de 12 personnes.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs des cautions liées aux locations des HLL à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la location des HLL à compter du 1^{er} janvier 2018 (à l'exception des contrats établis pour 2017 à la date de la présente délibération pour lesquels les tarifs 2016 s'appliquent).

<i>A la nuit</i>	<i>1 nuit</i>	<i>2 nuits</i>	<i>3 nuits</i>	<i>4 nuits</i>	<i>5 nuits</i>
Juillet-août	80 €	125 €	165 €	225 €	285 €
Autre	70 €	105 €	135 €	175 €	215 €

<i>A la semaine soit 6 nuits 7 jours</i>				
	<i>1 semaine</i>	<i>2 semaines</i>	<i>3 semaines</i>	<i>4 semaines</i>
Juillet-août	360 €	510 €	660 €	810 €
Autre	260 e	410 €	560 €	660 €

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de la salle d'animations et de rencontres de Serley n'a pas été modifié depuis l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Salles	1 jour	1 jour	2 jours	2 jours	3 jours	3 jours	4 jours
	SERLEY	EXTERIEUR	SERLEY	EXTERIEUR	SERLEY	EXTERIEUR	EXTERIEUR
A (carrelée)	185€	220€	215€	245€	245€	270€	
B (bar - ancienne cantine)	130€	150€	155€	180€	180€	210€	
A+C (salle carrelée + parquet)	260€	290€	295€	325€	330€	360€	
B+C (bar + parquet)	195€	230€	225€	255€	255€	280€	
A+B+C	305€	345€	365€	405€	425€	465€	505 €

Proposition de règlement de cimetière

Une proposition de règlement de cimetière a été faite par Monsieur le Maire au Conseil Municipal, des modifications sont encore à apporter au règlement. Le Conseil Municipal décide de l'étudier et de le voter à la prochaine réunion.

Arrêté concernant la défense extérieure contre l'incendie

Le SDIS 71 propose un arrêté concernant la défense extérieur contre l'incendie. Le présent arrêté a pour objectif de procéder à l'identification des risques à prendre à compte, d'inventorier les P.E.I. publics et privés conformes au présent règlement en intégrant ceux relevant d'autres réglementations (exemples : I.C.P.E., E.R.P., D.F.C.I.,...) pour assurer une cohérence globale de la défense incendie et pour les interactions pratiques qui existeront, ainsi que de fixer leurs modalités de contrôle. Le Conseil Municipal valide l'arrêté à l'unanimité.

Demande concernant le gîte de Serley

Suite à une demande sollicitant le gîte de Serley jusqu'à 16 heures, Monsieur le Maire propose de mettre en place un forfait supplémentaire à titre exceptionnel pour la location du gîte pour un départ après 10 heures du matin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un forfait de 40 € pour 6 heures supplémentaires de location soit un départ au plus tard à 16 heures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce forfait.

Demande concernant la Salle des Fêtes de Serley

Une demande a été reçue en Mairie concernant le tarif de location pour les cours de yoga. Le Montant ne sera pas renégocié pour le moment.

Colis de Noël

Tous les conseillers municipaux devront participer à la distribution des colis de Noël, la livraison se fait à domicile. La confection des colis est prévue le 11 décembre 2017 à partir de 17h30.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Contrat Prévoyance pour les agents de la collectivité : Le Conseil Municipal décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance. C'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et de perte de retraite (niveau de garantie et d'assiette au choix de l'agent).

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG pour son caractère solidaire et responsable, de fixer le niveau de participation comme à 10 euros par mois et par agent d'adhérer à la convention de participation CDG / Intériale – Gras Savoye à compter du 1^{er} janvier 2018.

- DETR 2018 : Nous avons reçu le dossier de DETR qui sera à renvoyer au plus tard le 15 février 2018.
- Souffleur : des devis ont été demandés afin de remplacer le souffleur qui est hors service. Le Conseil Municipal accepte le devis STHIL pour un montant de 670.80 €
- Tractopelle : des devis ont été demandés afin de faire réparer le tractopelle. LE Conseil Municipal accepte le devis de réparation pour un montant de 3000 €
- Auberge Bressane : Il y a 3 velux qui fuient. Des devis vont être demandés afin de procéder aux réparations.
Le Radiateur des toilettes est à changer.
Douche à changer également, voir pour mettre une douche italienne.
- Préau de l'école : Installation d'une prise électrique. Voir pour rabaisser les portes manteaux.
- Gîte : trous dans la façade à reboucher.

- Ville des Maréchaux : Le nettoyage de l'appartement est à terminer avant le 10 décembre 2017.
 - Pas de lumières dans la cage d'escalier.
- Prévoir une visite des chantiers avec les conseillers ainsi qu'un tour de la commune
- Problème arrêt de bus non résolu
- Samedi 3 mars 2018 après midi : taillage des arbres par les « croqueurs de pommes »

Secrétaire de séance

MOUREAU Ericka



Le Maire

ROUFFIANGE Bertrand

